

CARTE PROFESSIONNELLE

N°T6255 délivrée par la Préfecture de Police de Paris

Cette agence ne détient pas de fonds pour le compte de tiers

HONORAIRES DE L'AGENCE

(TVA incluse)

VENTES

Pour les locaux à usage d'habitation ou professionnel :

Jusqu'à 150 000 € : 8%

De 150 001€ à 300 000 € : 7%

De 300 001€ à 450 000 € : 6%

Au-delà de 450 001 € : 5%

En cas de vente de nue-propriété, d'usufruit ou en viager les honoraires sont calculés sur la valeur vénale de la pleine propriété.

Les honoraires minimaux pour toute transaction sont de 5 000 € TTC.

Pour tout box ou parking de moins de 15 000 € les honoraires sont de 3 000 € TTC.

Pour tout box ou parking de plus 15 000 € les honoraires sont de 3 500 € TTC.

Charge de la rémunération : Vendeur ou Acquéreur selon le mandat de vente.

LOCATIONS

Pour les locaux à usage d'habitation :

Locations vides ou meublées :

- Honoraires à la charge du locataire :
 - Rédaction d'état des lieux : 3 € TTC par m²
 - Visite de l'appartement, constitution du dossier, rédaction du bail :

12 € TTC / m ²	Pour les logements se situant dans la « zone très tendue » ou zone A bis (Paris et sa banlieue)
10 € TTC / m ²	Pour les logements se situant dans la zone « tendue »
8 € TTC / m ²	Pour les logements en dehors des zones dites « très tendues et tendues »

Liste des zones consultable dans votre agence.

- Honoraires à la charge du bailleur : 1 mois de loyer charges comprises.

Pour les locaux à usage commercial, professionnel ou industriel : 10% de la première période triennale, avec un minimum forfaitaire de 5 000 € TTC.